

## 9 - Délégation de Service Public - Camping de la Plage - Rapport sur l'exercice 2010

### M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de l'activité du service délégué
3. Bilan de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté
4. Les comptes de la délégation
5. Les conditions d'exécution du service public
6. Projet pour 2011

### 1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

<b>Objet de la délégation de service public</b>	La gestion et l'exploitation du Camping, sis 12 route de Belfort à Chalezeule - 25220
<b>Date de signature de la convention</b>	20 décembre 2004
<b>Durée de la convention</b>	6 ans
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	Fédération Française de Camping Caravaning.

NB : cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010. La FFCC n'a pas renouvelé sa candidature. L'Office de Tourisme de Besançon est le nouveau délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### 2. Analyse de l'activité du service délégué

La saison 2010 au camping de la Plage enregistre 12 651 nuitées contre 13 813 en 2009.

Globalement, la fréquentation est en baisse avec - 8,4 % par rapport à 2009.

En revanche, l'évolution des séjours en locatif (bungalows) au camping de Besançon suit la tendance nationale qui est en hausse : 19 en 2009, 47 en 2010. Beaucoup de demandes de location n'ont pu être satisfaites faute d'emplacements équipés. Les travaux prévus au camping en 2011-2012 et la nouvelle configuration des espaces permettront au gestionnaire du camping d'accueillir des mobile homes dès 2013.

On constate une légère baisse des visiteurs étrangers de - 3,5 %, ainsi les nuitées étrangères constituaient 54 % des nuitées totales en 2009 et représentent 52 % en 2010.

Les nuitées françaises, qui représentent 48 % du volume total des nuitées en 2010 (46 % en 2009), ont légèrement progressé (+ 2 %).

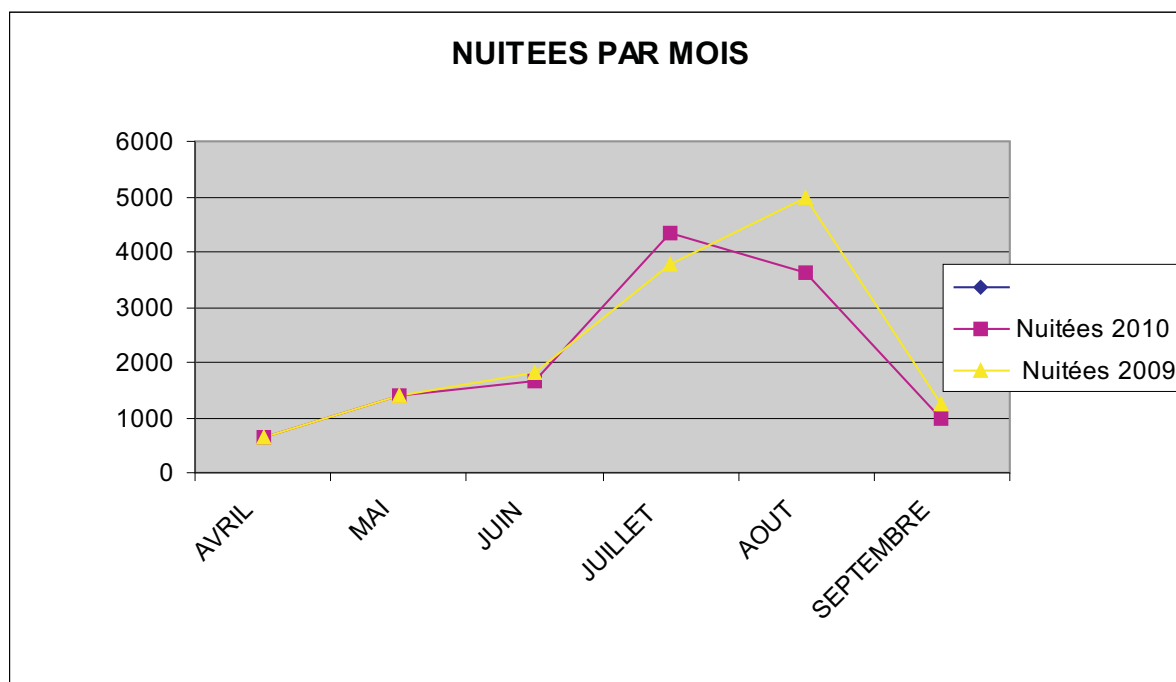
Au camping de la Plage, plusieurs types de visiteurs ont marqué la saison 2010 et ont généré nombre de nuitées : usagers de la vélo-route (+ 30 %), festivaliers d'Herb'en Zik, Tour-Opérateurs étrangers, Moto-club de Faux.

La part des nuitées «camping chèque» en basse saison reste égale à 2009 avec cependant un départ timide en avril - 18 % correspondant à la tendance nationale du moment. Un des critères de durée des séjours de cette clientèle sélective tient à la proximité de la route départementale 683.

Enfin, la formule du «VISI' PASS» reste un atout supplémentaire dans la durée des séjours de certains visiteurs.

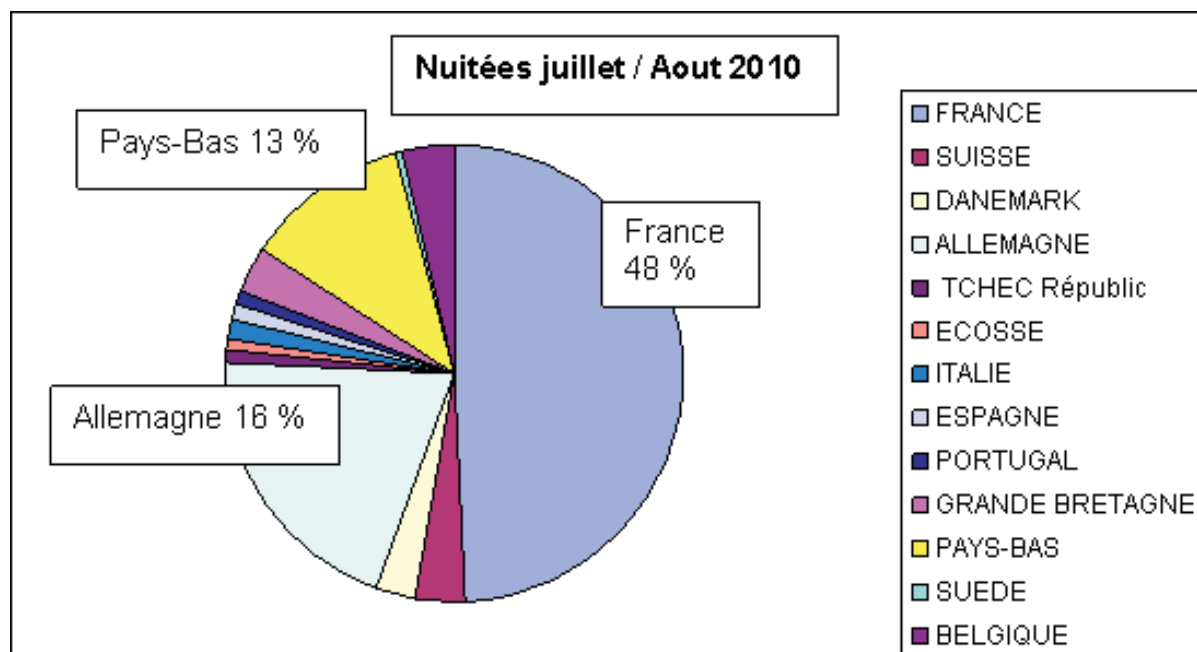
### Nuitées par mois

Les mois de juillet-août sont les plus importants en termes de fréquentation, avec un total de 7 966 nuitées soit 63 % du total des nuitées sur la période d'ouverture 1<sup>er</sup> avril - 30 septembre.



### Nuitées par nationalité

Les visiteurs français en juillet et août ont généré 3 998 nuitées soit 50 % du volume total de la période, ceux des Pays-Bas 1 038 nuitées soit 13 %, et enfin ceux en provenance d'Allemagne 1 363 nuitées soit 16 %. Cette dernière nationalité confirme son retour au camping de la Plage (24 % d'augmentation), tandis que les Pays-Bas avec 1 451 nuitées contre 2 452 en 2009 sont en recul (baisse de 41 %).



Les autres nuitées sont réparties en 21 nationalités.

Les taux d'occupation sont les suivants :

	Taux en 2010			
	Mai 2010 (mai 2009)	Juin 2010 (juin 2009)	Juillet 2010 (juillet 2009)	Août 2010 (août 2009)
Emplacements nus	17,8 % (18,1)	23,1 % (26,2)	46,8 % (41,6)	41,3 % (56,5)
Location Bungalows	59,6 %	51,6 %	30,6 %	54,8 %

Le taux d'occupation moyen est de 32,25 % pour les emplacements nus et de 49,15 % pour les emplacements équipés

### 3. Bilan de l'hôtellerie en Franche-Comté

Source ORIET (Observatoire Régional du Tourisme)

Comme en 2009, la fréquentation des campings franc-comtois progresse en 2010, en particulier grâce à une durée de séjour allongée à 4,38 jours (contre 4,06 jours en 2009). Au final, le nombre d'arrivées recule de 4,5 %, passant à 305 486, et le nombre de nuitées progresse de 3 % pour atteindre 1 338 599 cet été.

Le taux d'occupation régional progresse lui aussi de 1,2 point pour s'établir à 26,7 %. Depuis 2008, la progression est de 5,5 points. Cette évolution est favorisée par la part grandissante des emplacements équipés (locatifs) qui enregistrent un taux d'occupation plus important que les emplacements nus.

En 2010 les emplacements équipés représentent 34,5 % des nuitées régionales en camping (soit environ 15 % de l'offre).

### 4. Les comptes de la délégation

Les états financiers de la Fédération Française de Camping Caravaning sont arrêtés au 31 décembre 2010. Ils sont certifiés par deux contrôleurs des comptes.

Le résultat d'exploitation du camping municipal de Besançon est intégré dans le résultat consolidé de la FFCC. Ce compte d'exploitation ne fait pas l'objet d'une certification indépendante.

La gestion du camping municipal de Besançon est confiée à un gérant unique.

#### 4.1 Camping de la Plage Besançon-Chalezeule

En 2010, le Camping municipal de Besançon affiche un excédent de 6,8 K€. Ce résultat est similaire à celui de 2009 (excédent de 7,5 K€).

Ce résultat est issu :

- d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 K€, en baisse de - 2,9 % par rapport à 2009
- de la maîtrise des charges, car seule la masse salariale a légèrement augmenté entre 2009 et 2010. Le gérant a recours à des contrats aidés pour ses saisonniers.

Les montants des produits et charges en jeu sont peu importants (total des produits = 103 K€), ce qui rend l'équilibre toujours difficile à trouver car il existe peu de marge de manœuvre.

La masse salariale reste le principal poste des charges avec = 54 K€ (soit 55 % du total des charges). Le personnel est constitué du gérant unique sur l'année complète, et de 1 ou 2 saisonniers sur le temps d'ouverture du camping.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des achats de fluides, de petit matériel, et des frais d'entretien, d'assurances, de sécurité sur le terrain.

La redevance versée à la Ville (soit 25 % du résultat selon la convention avec un minimum de 2 300 € TTC) s'élève à 2 198,57 € en 2010.

#### 4.2 Fédération Française de Camping Caravaning

Les données du bilan actif et passif sont positives, ainsi que les ratios financiers.

La situation financière est saine.

Le résultat d'exploitation de la FFCC est positif de 343 K€ en 2010, dont 114 K€ issus des campings que la FFCC gère via une convention de délégation.

En 2010, le Camping de la Plage est le plus petit terrain géré par la FFCC en volume d'activité.

La FFCC a fait le choix d'investir dans des terrains de camping qu'elle gère en propre, et de ce fait, elle sort progressivement des conventions de délégation au fur et à mesure de leur échéance. Cela laissait présager que la FFCC ne renouvellerait pas sa candidature à l'issue de l'actuelle DSP.

## Conclusion

La situation financière du Camping de la Plage est juste à l'équilibre.

## 5. Les conditions d'exécution du service public

### 5.1 Le terrain

Le camping, d'une superficie de 2 ha 5, a fait l'objet d'un classement trois étoiles par arrêté préfectoral du 26 août 1997 (voir annexe 3). Il est situé dans le secteur de Besançon-Est en bordure du cours d'eau le Doubs, et de la route départementale 683, reliant Besançon à Belfort.

Il est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

**Il comprend principalement 113 emplacements, dont 4 peuvent accueillir des structures de type mobile home, un bâtiment sanitaire, un bâtiment d'accueil et un bâtiment bar-restaurant-épicerie. Il intègre également des zones de jeux pour enfants, des terrains de loisirs (pétanque, volley).**

Le délégataire est chargé du nettoyage, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture.

### 5.2 Le personnel

En 2010, trois personnes étaient affectées à l'accueil des touristes à de l'entretien des équipements mis à disposition par la Ville de Besançon :

- un responsable du camping (régisseur) en contrat à durée indéterminée à l'année à temps plein
- pendant la période d'ouverture : un contrat accompagnement à l'emploi et un contrat saisonnier, plus particulièrement chargés de l'entretien, de l'accueil et de l'assistance au régisseur.

### 5.3 Les conditions d'accueil du public

L'accueil des campeurs est assuré du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre au minimum.

Le délégataire a mis en place une offre locative pour répondre à la demande de la clientèle française et européenne, par l'installation de deux bungalows.

Le snack a fonctionné pendant toute la période d'ouverture du site.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour garantir la tranquillité et la sécurité des campeurs.

### 5.4 Promotion et communication

Le délégataire a réalisé des actions de promotion et de valorisation du camping municipal de Besançon par différents moyens (affichage de proposition de circuits, commercialisation d'un kit hébergement + visites).

Le délégataire a développé des actions de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de la Ville de Besançon. Il propose notamment dans le local d'accueil du public tous les documents touristiques concernant la Ville de Besançon et le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté.

### 5.5 Les tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation de service public les tarifs 2010 du camping de la Plage ont été votés par le Conseil Municipal du 11 janvier 2010.

## 6. Projets pour 2011

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la délégation de service public est attribuée à l'Office de Tourisme de Besançon.

Plusieurs projets sont engagés :

- mise en place du tri sélectif
- projet d'acquisition de quatre mobile homes, afin de répondre à la demande croissante
- désignation d'un nouvel exploitant pour une meilleure offre de prestations du snack.

D'autre part, d'importants programmes de travaux engagés par la Ville de Besançon se poursuivent afin d'améliorer l'exploitation optimale de l'équipement, notamment en matière d'accueil de mobile homes.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal par la Fédération Française de Camping Caravaning dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

**«M. Pascal BONNET :** Je remercie Jean-François GIRARD de sa réponse et je pense que pour le camping ce sera un peu du même ordre, il y aura le bilan annuel. Pour revenir sur la Citadelle, c'est vrai qu'on attend depuis longtemps l'impact UNESCO et cette année ça semble plus intéressant, on en attend encore plus sur l'avenir. Pour ce qui est du camping, j'ai vu dans le rapport que c'est désormais l'Office du Tourisme qui assurait la délégation de service public du camping. En terme d'objectifs, il y a surtout des objectifs développement durable qui sont mis en avant, tri sélectif, et la question des mobile homes, et je voulais savoir si la ville attend plus que ces objectifs-là.

**M. Jean-François GIRARD :** La Ville a effectivement confié à l'Office du Tourisme cette délégation et c'est une gageure parce que si j'ose dire, le paysage laissé par la Fédération Française de Camping Caravaning était moyen. L'Office du Tourisme a donc redonné une impulsion pour insuffler de la vitalité et améliorer la qualité de l'offre. Nous avons énormément travaillé en donnant comme impulsion sur les six prochaines années 200 000 € de réfection : concernant la réfection de l'électricité, l'entrée du camping, la réfection des postes électriques ; on y a rajouté la rénovation en 2011 du snack, la mise en place d'une fresque sur les bâtiments à l'entrée qui donne de nuit une très belle perspective à l'entrée du camping municipal. Nos projets 2012 concernent notamment l'achat de 4 mobile homes car c'est une tendance tout à fait notoire en France, les gens veulent de la qualité et ce type d'hébergement est en augmentation, donc l'Office du Tourisme fera l'achat de ces mobile homes. Bien évidemment on continue par ailleurs notre campagne d'amélioration. On va créer 21 emplacements supplémentaires, un petit peu dégagés de l'emprise de la route départementale et surtout nous avons pour projet -on doit travailler là-dessus-, de créer éventuellement un mur anti-bruit pour donner encore plus de qualité à ce camping municipal qui est un camping important de proximité, pour les visiteurs de Besançon. Voilà les projets que nous avons en plus de la rénovation des sanitaires. Nous devons prochainement être réévalué pour la nouvelle classification des campings municipaux et bien évidemment répondre aux exigences voulues pour garder cette classification 3\*\*\*.

**Mme Catherine GELIN** : Le fait que ce camping soit géré par l'Office du Tourisme m'amène à poser cette question : est-ce que la promotion du camping ou de son existence se fait sur les journaux camping - caravaning ? Est-ce que vous avez une publicité sur ce camping ?

**M. Jean-François GIRARD** : La promotion mise en place jusqu'à maintenant va se poursuivre et on est inscrit sur deux autres sites, web et journal promotionnel, plaquette publicitaire. Surtout, ce qui est important, c'est qu'on a développé un site web qui fonctionne très bien, il constituera notre développement promotionnel le plus important.

**Mme Catherine GELIN** : Est-ce que ce site a un réseau national ?

**M. Jean-François GIRARD** : Le site a forcément un réseau national.

**M. Nicolas GUILLEMET** : Je souhaiterais obtenir une information concernant la piste cyclable qui devait relier le camping par les Prés de Vaux à la passerelle de la Malate. Ce projet a-t-il avancé ?

**M. Jean-François GIRARD** : C'est l'Agglomération qui travaille dessus.

**M. LE MAIRE** : La piste cyclable est effectivement un sujet en discussion à l'Agglomération parce que vous savez qu'elle n'existe pas pour l'instant, on est sur des terrains privés. J'ai toujours dit qu'il était important que nous puissions envisager une liaison douce et non pas, comme certains le réclamaient, une liaison avec des véhicules automobile, entre le bout des Prés de Vaux et la piscine. C'est un dossier qui avance mais qui est compliqué car il y a du dénivelé, les terres ne nous appartiennent pas, il faut acquérir des terrains. Pour ces raisons le dossier avance lentement car il y a des phases de négociation et on doit trouver des terrains d'entente faute de quoi il faudra aller à l'expropriation mais pour cela il faut une Déclaration d'Utilité Publique et nous n'en sommes pas là. Il faudra également chiffrer le coût et voir si l'Agglomération a la possibilité de le faire, en tout cas c'est un projet qui me paraît très très intéressant parce que ça permettrait à beaucoup de Bisontins de pouvoir aller assez facilement à la piscine de Chalezeule qui est un lieu très fréquenté l'été. On pourra faire le point d'ailleurs en Agglo pour savoir où nous en sommes, si vous le souhaitez».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP-NC : M. BONNET (2), Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRARD), se prononce favorablement sur ce rapport.

M. GIRARD n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*